Certificat de marin-ouvrier aux cultures marines - Niveau 2

RNCP26018 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21333, 21347
Code(s) ROME	A1404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MER · SIRET : 13002671900018

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CFPPA	19170091300020	Former et organiser l'évaluation
CTRE EUROPEEN FORMAT CONTINUE MARITIME	18290902800017	Former et organiser l'évaluation
LYCEE DE LA MER PAUL BOUSQUET	19341599900013	Former et organiser l'évaluation
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE JULLIAN	19330023300031	Former et organiser l'évaluation
LYCEE MARITIME & AQUACOLE DE CHERBOURG	19501861900013	Former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE RURALE	78639021100013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le certificat de marin-ouvrier aux cultures marines - Niveau 2 est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation pour être en mesure d'assurer les fonctions de marin-ouvrier en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

C'est un titre monovalent qui permet à son titulaire d'exercer :

- au pont, des fonctions au niveau d'appui sur des navires armés aux cultures marines.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du certificat de marin-ouvrier - Niveau 2 est chargé de la manoeuvre et à ce titre il doit :

- appliquer les règles de barre, feux et balisage,

- mettre en fonctionnement et conduire un moteur thermique en respectant les règles de protection de l'environnement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Cultures marines
Aquaculture

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Matelot sur des navires armés aux cultures marines.
Chargé de la conduite des navires de charge armés aux cultures marines n'effectuant qu'une navigation diurne en eaux abritées, de longueur inférieure à 24 mètres, de puissance motrice inférieure à 250 kW, la décision d'appareillage étant sous la responsabilité du chef d'exploitation.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La profession de marin est une profession réglementée conformément aux articles L5521-2 et suivants du code des transports.
Les conditions de formation et d'exercice sont fixées :
- au niveau national par :

Le code des transports, notamment le Livre V (partie législative),
Le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armées au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.
Préalablement à l'entrée dans la profession de marin ou à l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, une visite d'aptitude médicale à la navigation dans les conditions fixées par le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 est requise.
Des conditions d'âge pour la délivrance du certificat sont fixées réglementairement.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 981
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	84 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

La composition du jury est fixée par l'arrêté du 12 août 2015 modifié relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Arrêté du 13 juillet 2016 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40087

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.developpement-durable.gouv.fr
www.formation-maritime.fr
Ministère chargé de la mer

Fiche officielle (France Compétences)

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26018/

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	51
Parcours menés à terme	50
Taux d'achèvement	98 %
Période	02/2022 – 02/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	73
Montant total engagé	55 143 €
Coût moyen par dossier	755 €
Durée moyenne	32 h
Période	03/2020 – 11/2024
France compétences	90 %
France Travail	6 %
Reste à charge titulaire	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.